CONSEIL DES ÉLÈVES

2026-2027

Collège Letendre

MISSION

Suivant les principes de la démocratie, le Conseil des élèves est un comité de jeunes engagé·e·s, élu·e·s afin de représenter l'ensemble des élèves du Collège. Son objectif est de promouvoir la participation des élèves aux décisions concernant leur réussite scolaire, leur qualité de vie et les diverses activités organisées au sein de l'école.

Le Conseil des élèves est composé d'une assemblée regroupant environ 60 représentantes et représentants de groupe élus par leurs pairs, ainsi que d'un comité exécutif formé de 8 élèves occupant les postes de député·e·s de niveau et de ministres responsables de divers domaines.

RÔLE DU CONSEIL DES ÉLÈVES

- ✓ Mettre en place des structures dynamiques, par le biais de la vie parascolaire, favorisant l'implication des élèves et leur sentiment d'appartenance à l'école.
- ✓ Encourager une participation citoyenne active et positive, tout en stimulant le sentiment d'appartenance à l'établissement.
- ✓ Agir auprès de la direction de l'école en tant que consultant dans les domaines touchant directement les élèves.
- ✓ Répondre aux besoins des élèves concernant l'organisation générale de l'école (règlements, sécurité, qualité de vie).
- ✓ Être le porte-parole des élèves auprès de la direction, du personnel et des comités consultatifs de l'établissement.

STRUCTURE DU CONSEIL DES ÉLÈVES

En début d'année, chaque groupe élit un·e représentant·e de classe. Ces représentant·e·s siègent à l'Assemblée des représentant·e·s et collaborent avec les directions de niveau et l'équipe de la vie étudiante pour assurer le bon fonctionnement quotidien de l'école.

De plus, l'ensemble des élèves peuvent poser leur candidature à un poste du comité exécutif lors de l'élection générale si elles ou ils souhaitent s'engager plus activement. Elles et ils seront appelés à siéger dans différents ministères.

Postes à combler lors de l'élection générale :

- ✓ 2 postes de député·e pour les élèves de 1re sec. et ainsi que pour les élèves de 2e sec.
- ✓ 1 poste de député·e pour les élèves de 3e sec. et ainsi que pour les élèves de 4e sec.
- ✓ 1 poste de vice-premier·ère ministre pour les élèves de 5e secondaire.
- ✓ 1 poste de premier·ère ministre pour les élèves de 5e secondaire.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DES ÉLÈVES

Premier·ère ministre (1)

La première ou le premier ministre est le porte-parole officiel du conseil des élèves. Elle ou il :

- ✓ travaille en collaboration avec la vice-première ou le vice-premier ministre;
- ✓ prépare, avec une direction de niveau, l'ordre du jour des réunions et en assure la diffusion;
- ✓ dirige les réunions du conseil des élèves;
- ✓ communique les informations pertinentes aux représentant·e·s de son niveau;
- ✓ assure le suivi des projets et événements pris en charge par les ministres;
- ✓ favorise un climat propice à l'expression des idées;
- ✓ signe certains documents de communication destinés aux parents et partenaires;
- ✓ participe, sur demande, à des réunions de direction pour présenter les propositions du conseil;
- ✓ participe, sur demande, à des réunions de parents et à la Journée portes ouvertes.

Conditions : l'élève doit être en 5e secondaire. Le mandat s'étend de septembre à juin.

Vice-premier·ère ministre (1)

La vice-première ou le vice-premier ministre remplace la première ou le premier ministre en cas d'absence ou d'empêchement. Elle ou il :

- ✓ collabore avec la première ou le premier ministre dans l'accomplissement de ses tâches;
- ✓ assure le suivi des décisions des sous-comités et des intervenant·e·s;
- ✓ communique les informations pertinentes aux représentant·e·s de son niveau; veille à l'organisation des projets et événements des comités;
- ✓ assure le suivi des présences aux réunions et signale les absences injustifiées au conseil exécutif;
- ✓ participe, sur demande, à des réunions de direction;
- ✓ contribue à l'organisation de la campagne électorale de l'année suivante et à la réalisation des projets adoptés.

Conditions : l'élève doit être en 5e secondaire. Le mandat s'étend de septembre jusqu'à la première réunion du conseil exécutif de l'année suivante.

Député·e·s (6)

Les député·e·s assurent le suivi des projets de leur niveau. Elles et ils :

- ✓ informent les élèves de leur niveau des nouveautés et projets à venir;
- ✓ participent à des comités de travail dirigés par les ministres;
- ✓ peuvent collaborer à des projets spéciaux avec la direction de leur niveau;
- ✓ peuvent se présenter comme représentant·e·s de l'exécutif (ministres) dans les ministères suivants :
  - Ministère des sports, de la culture et du rayonnement (comité Empereurs)
  - Ministère de l'environnement (comité environnement)
  - Ministère de l'engagement (comité de l'engagement)

Conditions : l'élève peut être en 1re à la 4e secondaire. Le mandat s'étend de septembre jusqu'à la première réunion du conseil exécutif de l'année suivante. Il y a un maximum de deux député·e·s par niveau.

Représentant·e·s de classe (60)

La représentante ou le représentant de classe exerce les tâches liées au bon suivi des projets de son groupe. De plus :

- ✓ Elle ou il informe les élèves de son groupe des changements, des nouveautés et des projets à venir.
- ✓ Elle ou il peut participer à des comités de travail spécifiques, pris en charge par les membres du conseil exécutif.

Une représentante ou un représentant est élu par classe, de la 1re à la 5e secondaire. La durée du mandat est de septembre à juin.

RÔLE PARTICULIER DES REPRÉSENTANT·E·S DE 5e SECONDAIRE

Les représentant·e·s de classe de 5e secondaire jouent un rôle important dans l'organisation des activités de l'école. Elles et ils sont répartis en trois groupes de quatre :

- ✓ Quatre d'entre elles et eux soutiennent la première ou le premier ministre ainsi que la vice-première ou le vice-premier ministre dans l'organisation principalement des trois fêtes thématiques : Halloween, Noël et la Saint-Valentin. Ces élèves sont élu·e·s au sein du comité thématique.
- ✓ Quatre d'entre elles et eux participent activement à l'organisation du bal des finissant·e·s de 5e secondaire.
- ✓ Les 4 autres font partie du comité de l'album des finissant·e·s de 5e secondaire.

Bénévoles

Les élèves souhaitant s'impliquer autrement au sein du conseil des élèves peuvent proposer leur candidature à titre de bénévole, sans toutefois avoir droit de vote lors des assemblées.

Collège Letendre

STRUCTURE
DU CONSEIL DES ÉLÈVES

SÉNAT

Représentant·e de la direction de niveau

Membre de la vie étudiante

Directeur de la vie étudiante

CONSEIL DE DIRECTION
(Direction générale et/ou membre de la direction)

CONSEIL DES ÉLÈVES (COMITÉ EXÉCUTIF)
1 réunion aux 2 semaines + assemblées générales + 1 formation

Première ou premier ministre

Vice-première ou vice-premier ministre

Député·e·s (6)

Ministère des sports, de la culture et du rayonnement

Ministère de l'environnement

Ministère de l'engagement

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANT·E·S DE CLASSE
60 représentant·e·s élu·e·s - Assemblées générales

ÉLÈVES DU COLLÈGE LETENDRE
L'ensemble des élèves - Assemblées générales

PROCESSUS ÉLECTORAL – COMPILATION DES VOTES

Représentant·e·s de classe :
élection par groupe et dans chaque classe

Député·e·s, premier·ère ministre et vice-premier·ère ministre :
élection en classe par niveau avec formulaires de vote en ligne remis aux élèves via le portail par la vie étudiante.

Collège Letendre